

2002-01-21

Bureau du BAPE

Edifice Lomer Gouin, bur. 2.10, 2^e étage

575 St-Amable,

Québec, Québec, G1R 6A6

162

DM88

Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
par le ministère des Transports

Montréal

AUD6211 06 057

Bref mémoire

madame, monsieur, voici en vrac mon point de

vue concernant le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame de Montréal; ayant eu l'occasion d'étudier, de travailler, de voyager en auto, en vélo, à pied, en métro, en autobus, etc. (train) voici mes constatations et recommandations générales:

- 1^o la rue Notre-Dame devrait être réaménagée comme sur la Rive-Sud à Longueuil le long du fleuve et de Marie-Victorin avec des couloirs pour le trafic routier (délimité par un terre plein), le transport public et la randonnée pedestre/cycliste.
- 2^o L'ex-ministre des transports Michel Clain n'avait-il pas recommandé d'y aller d'un trouée de surface entre les ponts Jacques-Cartier et Louis-H.-Lafontaine? C'est la première fois nous entendons parler d'une voie autoroutière de 6 voies en tranchée!
- 3^o Pourquoi pas un axe routier à 4 voies avec en plus 2 voies Est-Ouest (à droite et non au centre des rues) pour le transport public? un système léger sur rail Est-Ouest traversant Hochelaga-Maisonneuve, Mercier, Pointe-aux-Trembles serait le bienvenu comme cela se faisait auparavant avec l'axe du tramway de jadis.
- 4^o Prévoir une ou deux passerelles pour se rendre aux parcs près du fleuve comme à Longueuil; ce serait mieux que des parcs prolongés au dessus de la rue Notre-Dame.
- 5^o Des stationnements incitatifs sont à prévoir; l'accès par Hochelaga ou Sherbrooke serait réduit. Note: le mémoire de la ville de Montréal ayant dû être présenté le 18 janvier au lieu du 24; pourquoi prolonger?
- 6^o Le pont étant très long, il y a de la place pour le transport ferroviaire de personnes avec vue sur le fleuve et pour le transit. Il faut éviter des coûts inutiles. Il faut maintenir le paysage (fleuve, quartier du Stade, le centre-ville, la montagne, la Ronde, etc.) un minitalus de marche et de vélo peut servir de zone de passage le long des rivières. 20.11.11 F. Théberge.